

# Reconquête de l'espace de mobilité de l'Adour entre Lafitole et Riscle

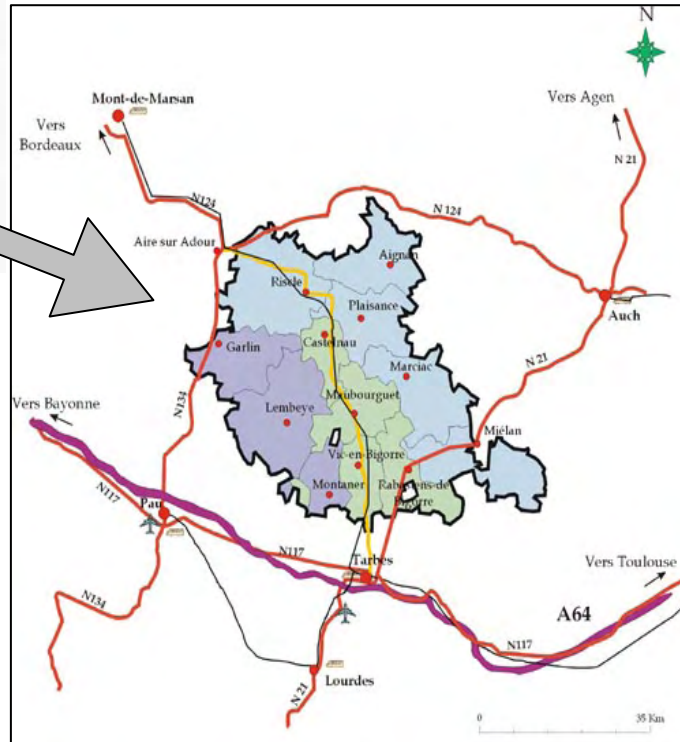
Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion  
globale et concertée des milieux aquatiques

Alixan, Mardi 6 juillet 2010

## PLAN DE L'INTERVENTION

- Le Contexte
- Les étapes de la démarches
- Les modes de gestion
- Suivi et évaluation du programme
- Les premières opérations de restauration

# Le Contexte ?



## Carte d'identité

Longueur: 335 Km

Superficie bassin versant: 17000 Km<sup>2</sup>

Pente: 0.2 %

Module: 35 m<sup>3</sup>

Débit journalier maximum connu: 685 m<sup>3</sup>

Pratiques agricoles: 50 % SAU maïs irrigué

Taux annuel d'érosion relative: 54 %

Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

# Pourquoi l'Adour ?

Cours d'eau à lit mobile

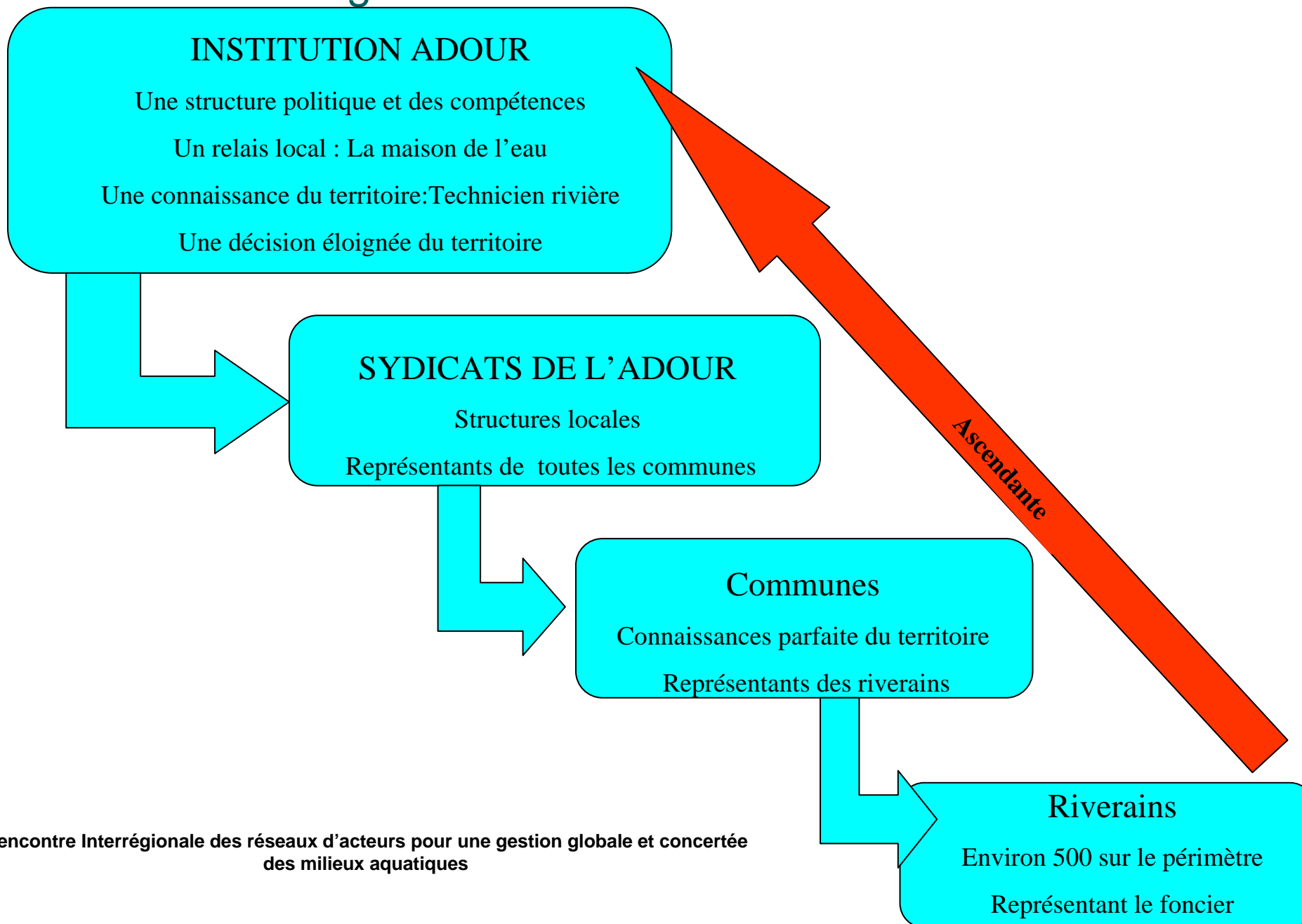
Masse d'eau en RNABE écologique

Gestion actuelle coûteuse, inefficace et incompatible avec les objectifs du SDAGE et de la DCE



Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

# Une organisation territoriale en « Cascade »



Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

# Une Démarche locale

## La zone test

Elle concerne :

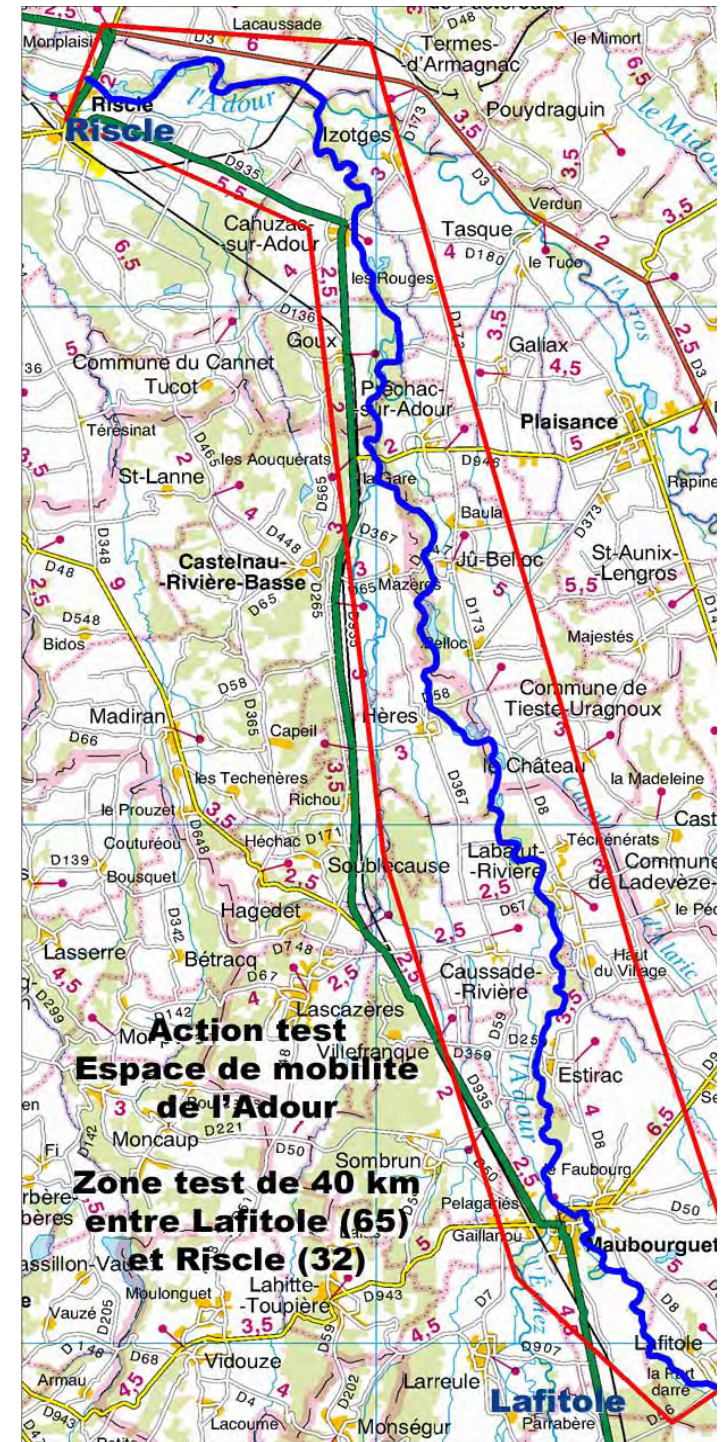
Deux départements (65 et 32)

Deux syndicats de rivière (SIDCEA et SIDCAA)

18 communes

44 km de cours d'eau

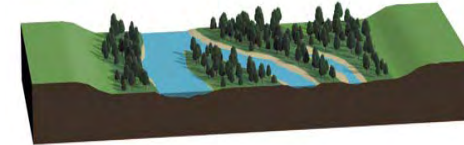
Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques



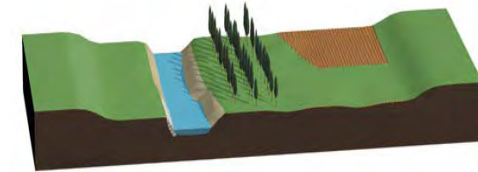
# Les étapes de la démarches

## 1<sup>ère</sup> phase –

- Analyse technique et réglementaire
- Définition de l'espace de mobilité fonctionnel
- Inventaire des enjeux territoriaux
- Élaboration d'outil de communication
- Information des structures syndicales



L'Adour vers 1950



L'Adour aujourd'hui







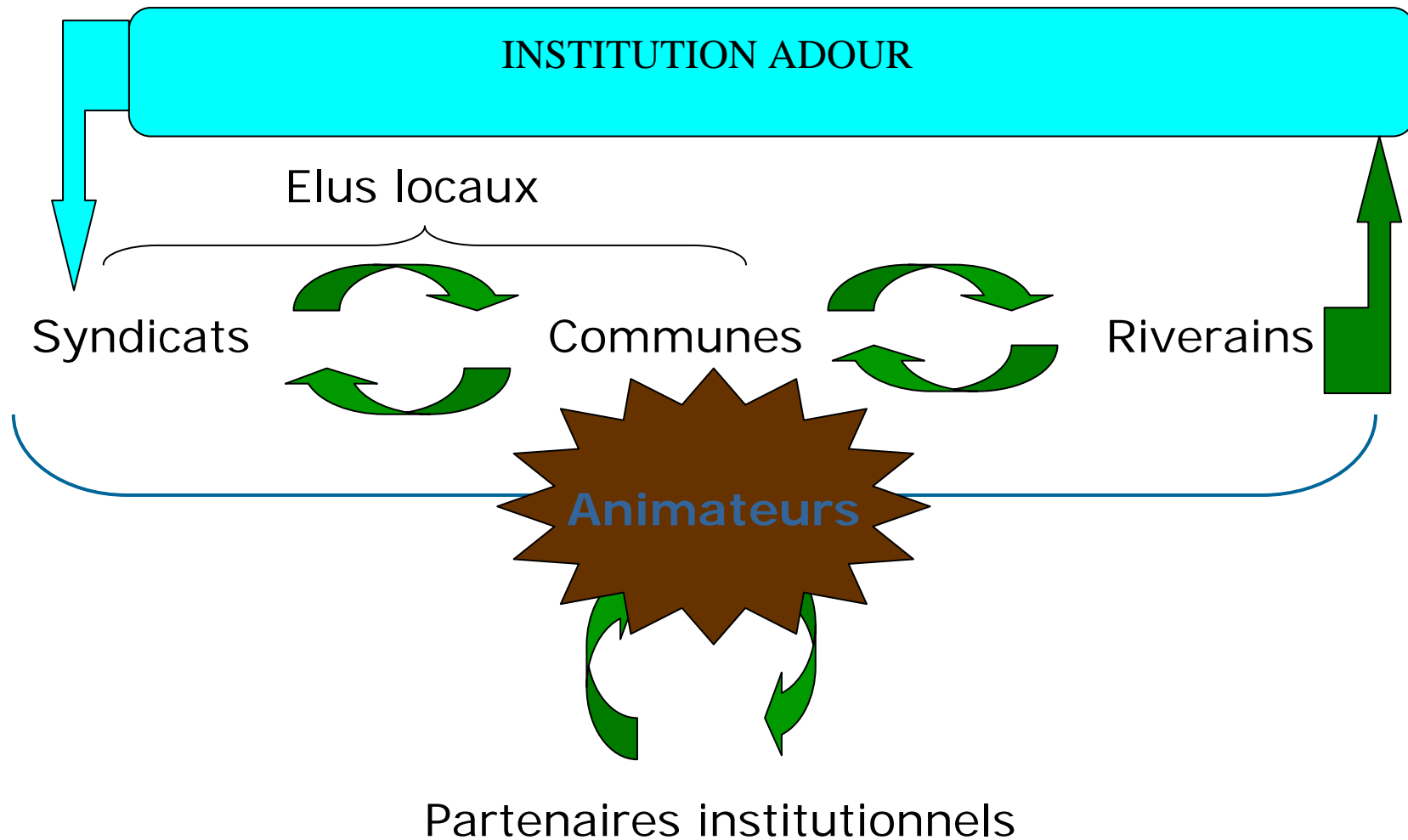
# Les étapes de la démarches

## 2<sup>ème</sup> phase

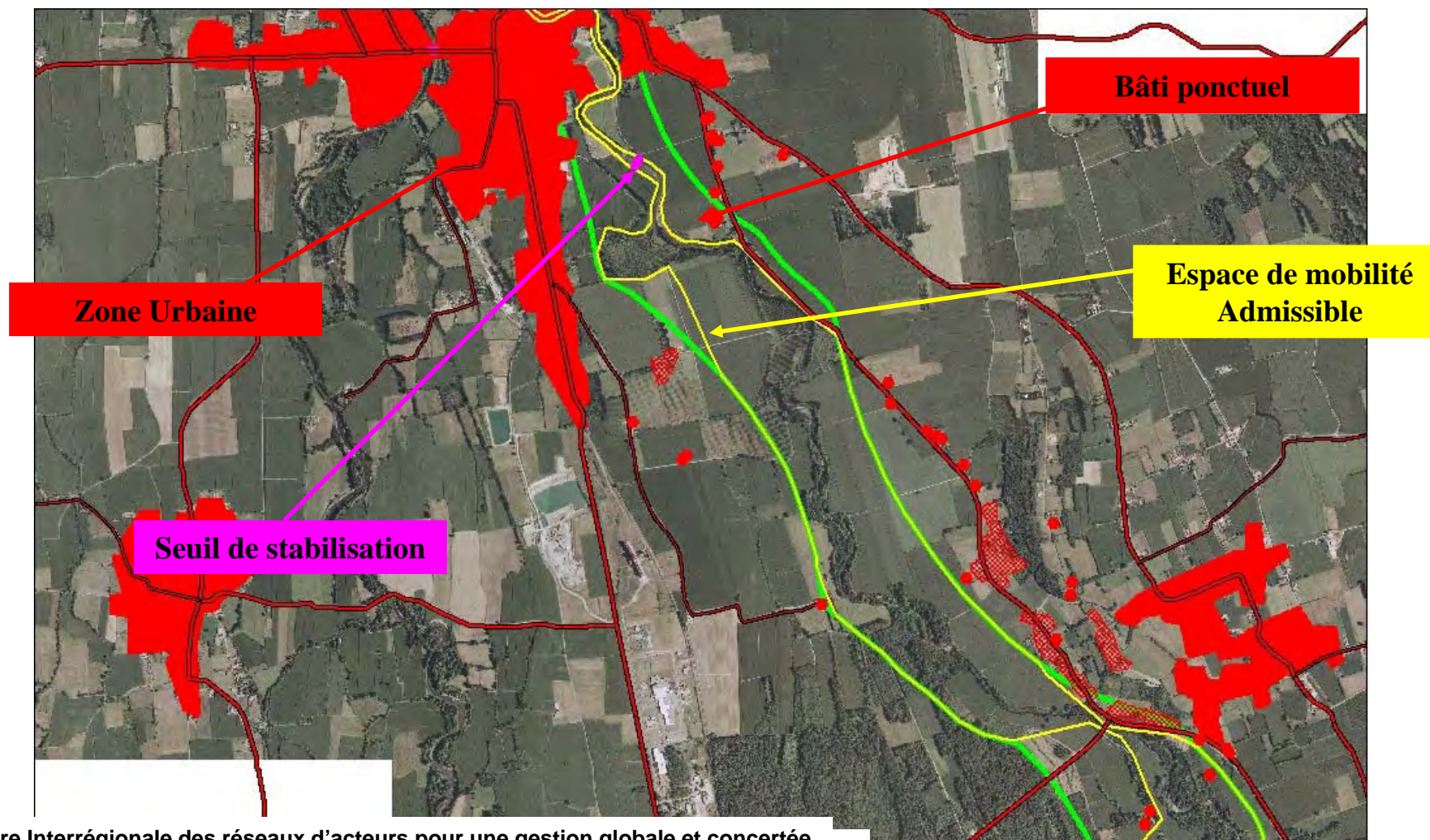
- Concertation avec les élus locaux et les usagers riverains pour définir l'espace de mobilité admis
- Concertation pour définir les engagements des partenaires institutionnels
- Élaboration d'un programme d'actions et de gestion durable



# Les étapes de la démarches



# Les étapes de la démarches



Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

# Les étapes de la démarche

| Étapes   | Lancement         | Date de finalisation                 |
|--|-------------------|--------------------------------------|
| Détermination des espaces de mobilité                                      | Septembre 2005    | Août 2006                            |
| Outil de communication   | Septembre 2005    | Août 2006                            |
| Engagement concertation locale   | Octobre 2006      | Décembre 2007                        |
| Rédaction du dossier DUP,<br>Autorisation loi sur l'eau, DIG               | Septembre 2007    | Février 2008                         |
| Avis sur la recevabilité du dossier  | Mars 2008         | Fin Mai 2008                         |
| Dépôt du dossier pour mise en<br>enquête publique                          | 5 juin 2008       | Recevabilité officielle 24 juin 2008 |
| Lancement enquête publique   | 12 Août 2008      | 11 septembre 2008                    |
| Procès verbal des observations   | 11 septembre 2008 | 20 septembre 2008                    |
| Mémoire réponse Institution Adour  | 20 septembre 2008 | 13 Octobre 2008                      |
| Rapport du commissaire enquêteur   | 13 Octobre 2008   | 28 Octobre 2008                      |
| Arrêté inter préfectoral portant DIG,<br>Autorisation loi sur l'eau et DUP | 28 octobre 2008   | 2 avril 2009                         |
| Lancement procédure appel d'offre<br>1 <sup>ère</sup> tranche              | 13 Avril 2009     | 7 mai 2009                           |
| Étude complémentaire déplacement<br>tertre de protection contre les crues  | Février 2009      | Juillet 2009                         |
| Réalisation 1 <sup>er</sup> tranche<br>opérationnelle                      | Septembre 2009    | Décembre 2009                        |

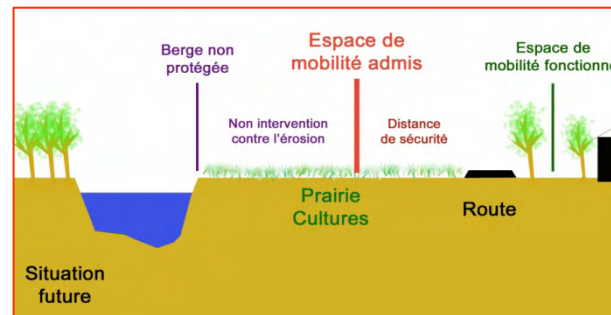
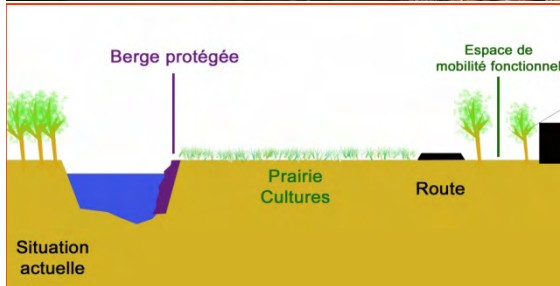
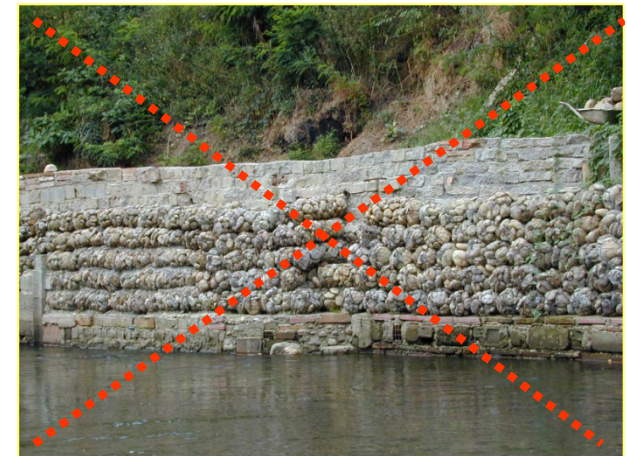
Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée  
des milieux aquatiques

# Les étapes de la démarche

| Étapes  | Problèmes rencontrés   |
|---|--|
| Détermination du maître d'ouvrage                               | Convaincre décideurs   |
| Détermination des espaces de mobilité<br>Outil de communication | Détermination de la méthodologie : études diachroniques, guide Agence de l'Eau RMC, diagnostic terrain ?   |
| Engagement concertation locale                                  | Détermination de la méthode : A quelle échelle doit être réaliser la concertation, quelle approche mettre en avant, quelle méthode mettre en œuvre... ?  |
| La procédure réglementaire                                      | Trouver un accord sur la philosophie générale?<br>Méconnaissances des procédures?<br>Lever les suspicions?<br>Lenteur des procédures?  |
| Première tranche opérationnelle                                 | Refaire partager le constat localement?<br>Mettre en œuvre les décisions validées par la procédure réglementaire?<br>Renégociation foncière, des interventions...tout en restant dans les « clous » juridique et financier |

# Les modes de gestion

Au sein de l'espace de mobilité admissible, le principe premier est la non-intervention: protection de berge



L'intervention est ciblée quand l'Adour menace d'atteindre la limite de l'espace de mobilité admissible et en fonction des enjeux

Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

# Les modes de gestion

D'autres types d'intervention sont possibles :

Réouverture de bras

Gestion des structures alluvionnaire

Restauration de la ripisylve, etc.



Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

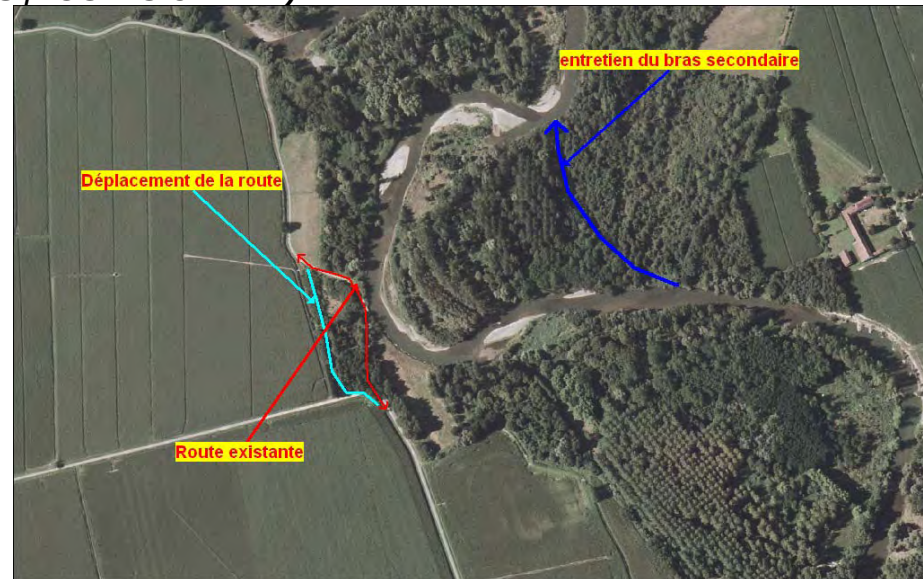


# Les modes de gestion

Au sein de l'espace de mobilité admissible, le second principe est la maîtrise des enjeux:

Implantation de nouveaux enjeux

Modification ou déplacement d'enjeux existants (digues, stations de pompage, routes, canaux ...)



Surveillance spécifique (anciennes décharges, lignes EDF, etc.)  
et alerte

Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée  
des milieux aquatiques



# Le suivi et l'évaluation du programme

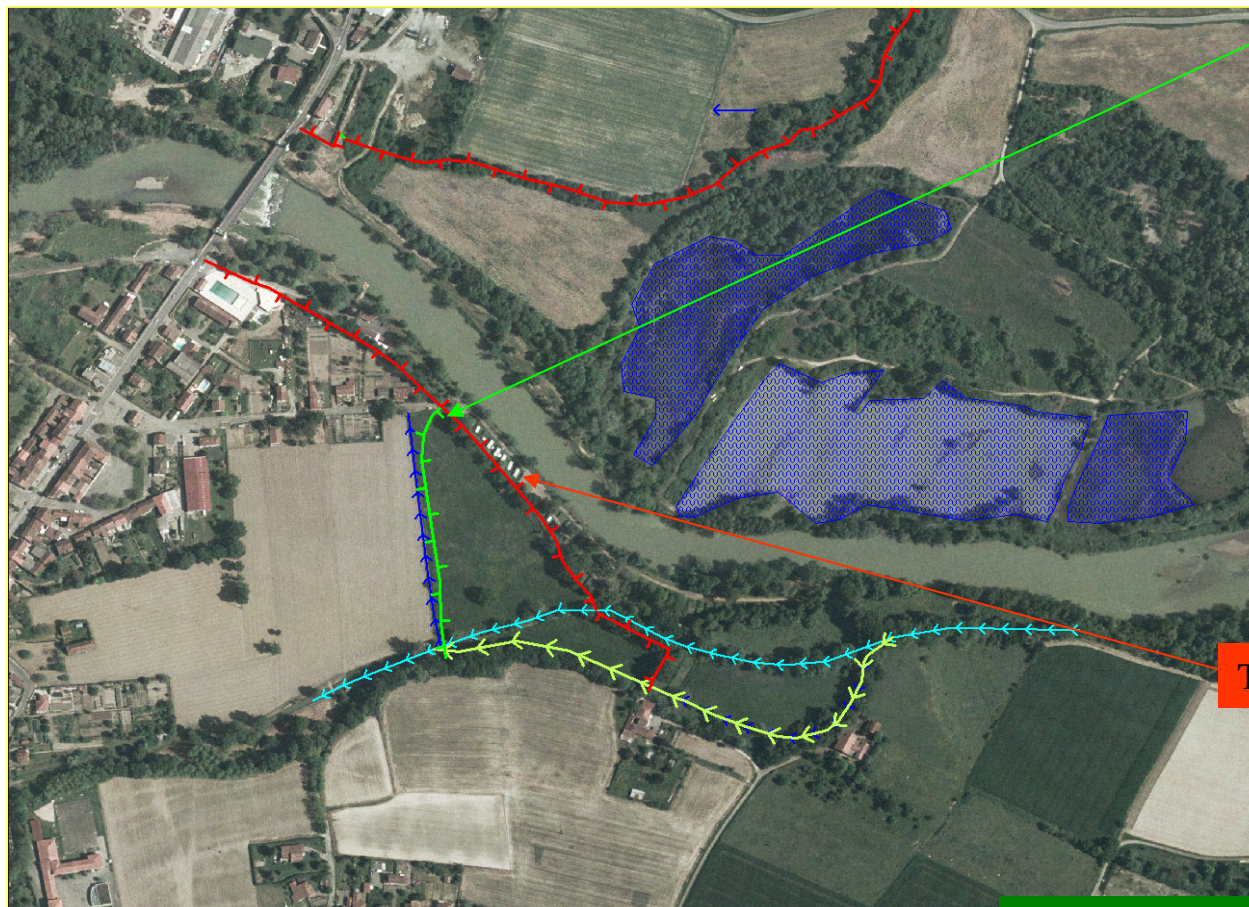
- 1. Quelles sont les caractéristiques des processus géodynamiques qui seront restaurés sur le cours d'eau suite à la mise en oeuvre de l'espace de mobilité (taux d'érosion latérale, stabilisation du fond du lit...) ?**
- 2. Cette restauration des processus physiques se traduit-elle par une amélioration notable du fonctionnement écologique des lits mineur, moyen et majeur de l'Adour (amélioration du fonctionnement du « corridor fluvial ») ?**
- 3. Quelle est l'évolution de la perception des riverains et des élus en termes de risques associés à la mobilité du lit du cours d'eau et comment évolue la prise en compte du nouvel espace de gestion dans l'aménagement du territoire et les documents d'urbanisme ?**

# Les premières opération de restauration



# Endiguement et inondation

## Le site de Riscle / Camping



Déplacement du terre  
de protection contre  
les crues

Tertre existant

Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée  
des milieux aquatiques

Restauration de 3 Ha du lit majeur représentant un  
stock supplémentaire de 50000 m<sup>3</sup>

# Endiguement et inondation

## Le site de Riscle / Camping

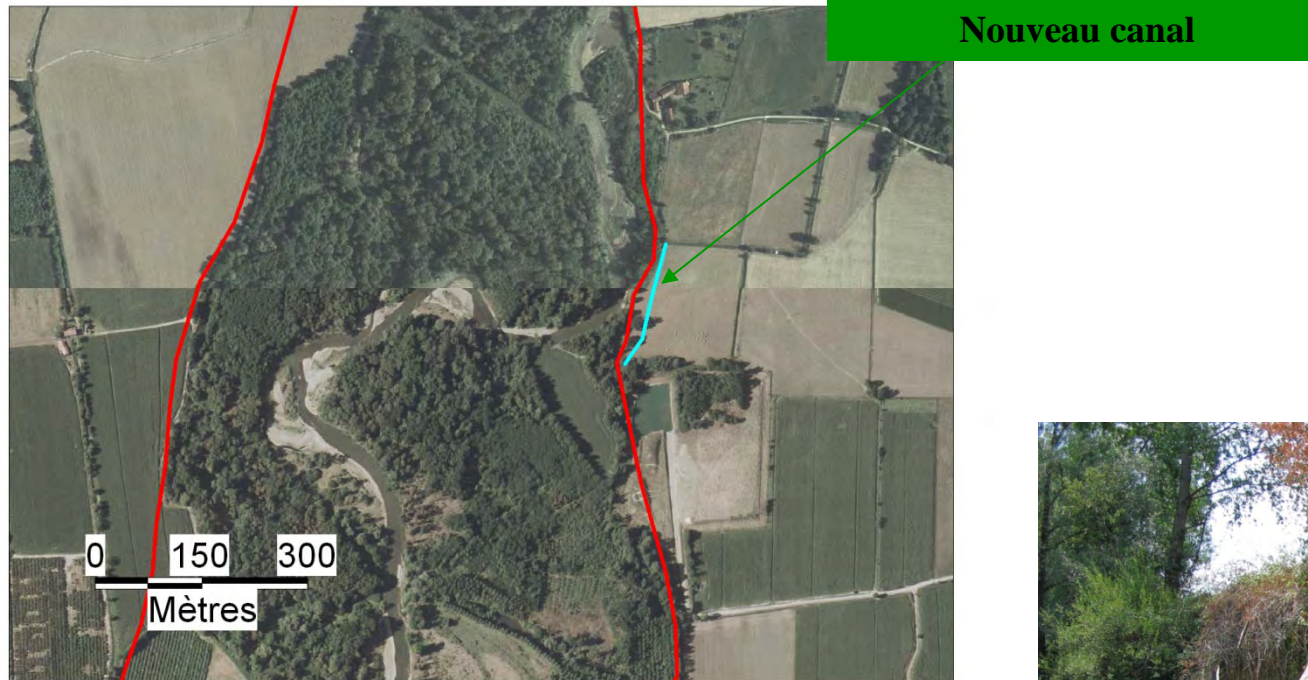


Restauration de 3 Ha du lit majeur représentant un stock supplémentaire de 50000 m<sup>3</sup>

Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

# Déplacement d'enjeux

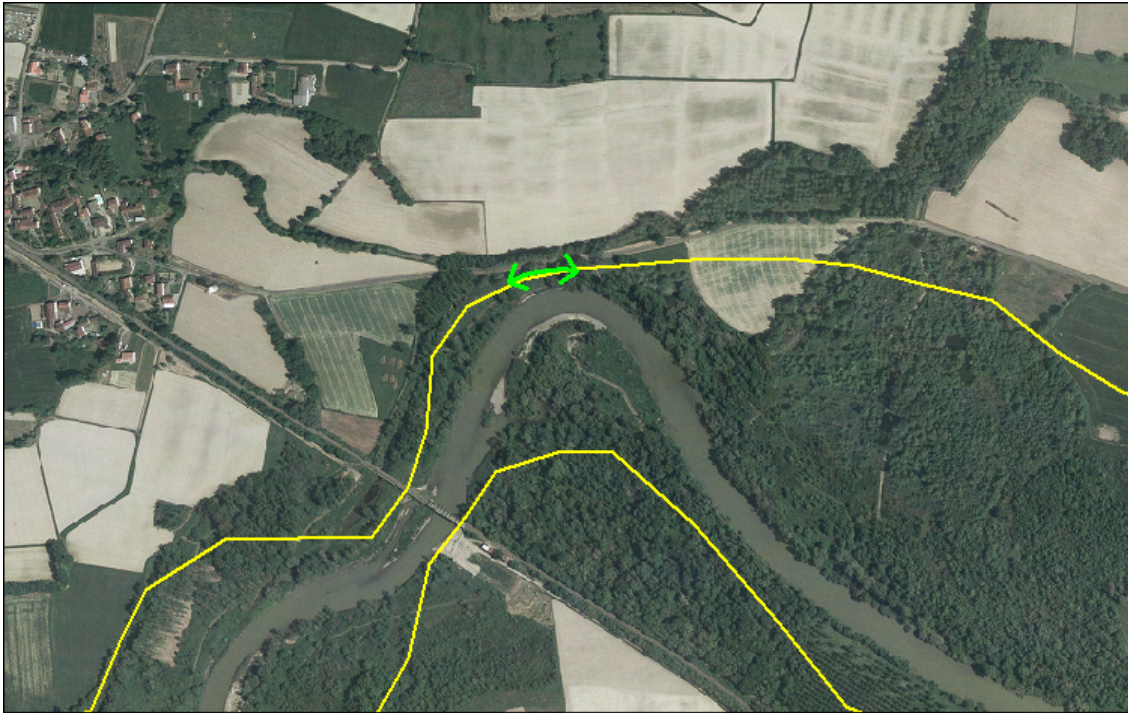
## Le canal de l'Alaric



Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques

# Protection de berge

## Protection de la route départementale N°8



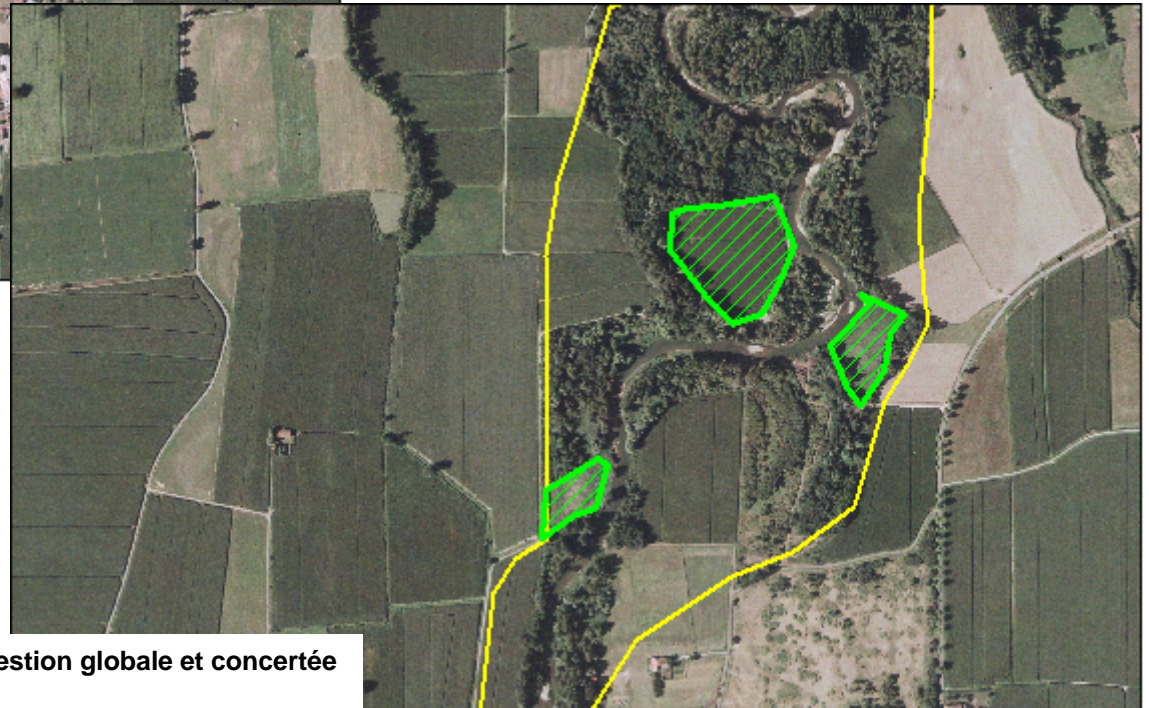
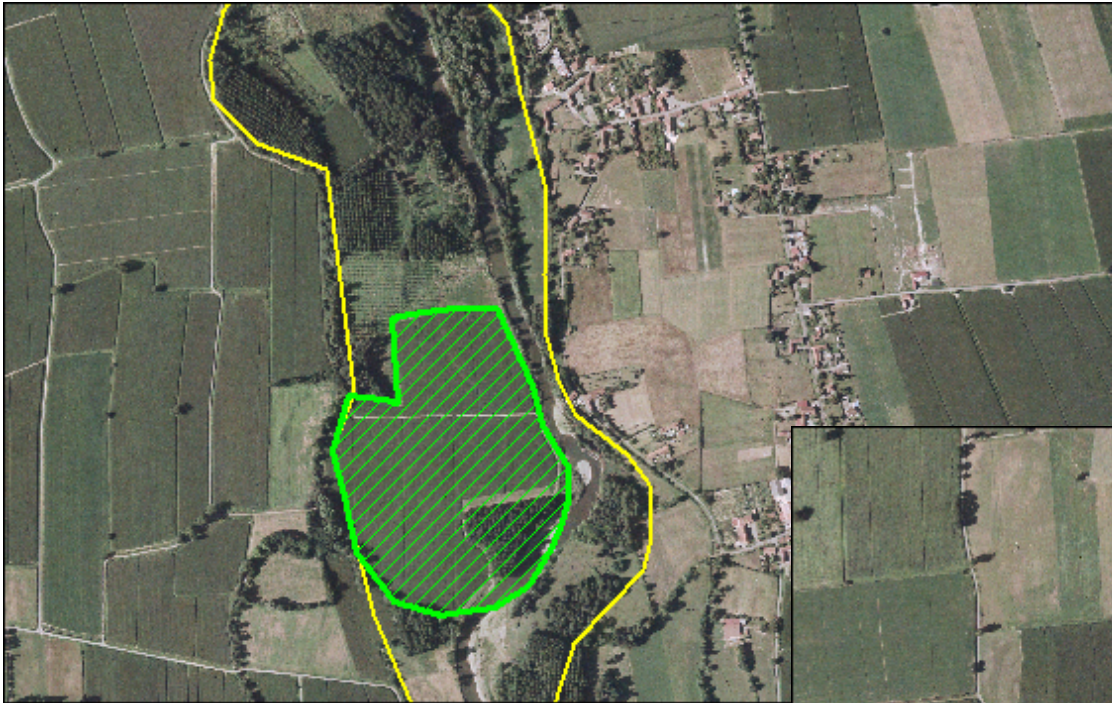
Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs  
pour une gestion globale et concertée des milieux  
aquatiques

# Acquisition foncière

| Communes         | Propriétaires      | Surface |
|------------------|--------------------|---------|
| Estirac          | M. Blandin         | 1,407   |
| Labatut/caussade | M. Lafourcade Eric | 12,872  |
| Labatut rivière  | M. Harris          | 5,2     |
| Izotges          | Mme Demandes       | 1,9954  |
| Izotges          | M. Brescon         | 1,219   |
| Izotges          | M. Cazieux         | 3,2134  |
| Riscle           | M. Rhodes          | 3,0382  |
| Izotges/Cahuzac  | M. Cazieux         | 1,1766  |
|                  | TOTAL              | 30,1216 |

# Acquisition foncière

**Environ 35 Ha pour 10 propriétaires**



Rencontre Interrégionale des réseaux d'acteurs pour une gestion globale et concertée des milieux aquatiques



Merci de votre attention,

